

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

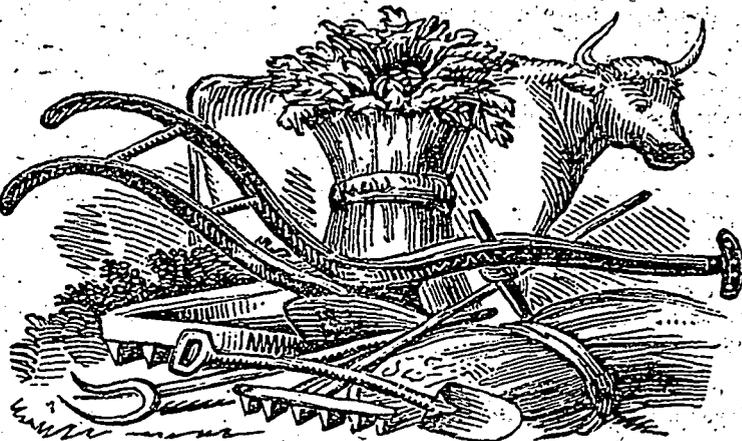
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

R5vd Mr F. Bourgeault
Pointe-Clair

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Plâtras ou débris de démolition utilisés comme engrais.—La suite comme engrais.

Revue de la Semaine : Etablissement de la République en France.—Protestation de Légitimistes.—Paroles éloquentes de M. de Belcastel.—Appréciation de Louis Veillot.—Le nouveau Ministère.—Ajournement de l'Assemblée Nationale au 5 mai.—Six cardinaux préconisés par Pie IX.—Cardinal McCloskey, archevêque de New-York.—Chemin de fer du Pacifique.—La Cour Suprême.

Sujets divers : Loi électorale de la Province de Québec: examen de la liste des électeurs.—Clou de rue chez le cheval.—Irrévérants des maladies de volailles.—La vache canadienne.—Betterave: la graine et les racines.—Quels veaux il faut choisir pour l'élevage?

Petite chronique : Le repatriement; M. J. A. Chicoin, agent de repatriement.—L'annone d'un centin.—Exposition à Montréal.—Production du blé en France.

Recettes : Pousse chez les bêtes à cornes.—Toux chez les bêtes à cornes.

CAUSERIE AGRICOLE

PLÂTRAS OU DÉBRIS DE DÉMOLITION COMME ENGRAIS.

La démolition des bâtiments procure toujours une grande quantité de débris dont le plus fréquemment les cultivateurs ne demandent qu'à être débarrassés, et qu'ils devraient soigneusement recueillir; car ces débris peuvent être utilisés comme engrais sur la plupart des terrains, et exerceront sur toutes nos récoltes une influence fort remarquable. Leurs effets sont supérieurs à ceux de la marne et de la chaux, et pour peu que l'on consulte leur composition, on se rend aisément compte de cette supériorité. En effet, on n'y rencontre pas seulement de la chaux carbonatée, mais une certaine quantité de chaux encore à l'état caustique, des nitrates, différents sels de potasse et de magnésie, et,

en outre, des matières organiques. Les constituants signalés dans les débris de démolition sont presque tous utiles aux plantes, et la plupart sont très-solubles, ce qui explique leur promptitude d'action.

Les débris provenant d'une même habitation ne jouissent pas tous de la même énergie; ceux qui sont fournis par les matériaux du rez-de-chaussée sont plus estimés que ceux provenant des étages supérieurs. La raison en est qu'au contact de l'humidité, il se forme dans les étages inférieurs des composés salins qui favorisent puissamment la végétation.

Les effets des plâtras ne se manifestent pas dans tous les sols; ils sont surtout très-appropriés aux terrains où l'élément calcaire fait défaut. Ailleurs, leur application n'est pas exempte de dangers et doit être repoussée. On pourrait tout au plus enfreindre cette recommandation dans les sols tenaces et compactes. Ils produisent de très-bons résultats dans les prairies qui, sans être marécageuses, sont cependant humides ou retiennent une proportion d'eau contraire à la qualité des produits; répandus sur des prés de cette nature, ils les améliorent et accroissent l'abondance et la valeur des fourrages.

On les emploie tout aussi avantageusement sur les terres en culture, soit en automne, soit au printemps. Leur influence paraît porter plutôt sur la production du grain que sur celle de la paille. Ils exercent des effets vraiment remarquables sur les prairies artificielles formées de plantes appartenant à la famille des légumineuses.

Les débris de démolition peuvent entrer avec avantage dans la confection des composts, mais le plus fréquemment on les applique seuls.

Pour les épandre sur le sol, on saisit un moment où ce lui-ci n'est pas humide et on les distribue aussi uniformément que possible. On ne les enfouit que par un beau temps, en ayant soin de ne pas les enterrer trop profondément. En agissant autrement, on rendrait leur action moins

sensible, vu la solubilité des constituants qui pourraient alors échapper à l'action absorbante des racines en filtrant dans les couches inférieures du terrain. En les recouvrant au moyen d'un labour superficiel, on opère donc de façon à profiter de toute l'activité de ces matériaux.

Les quantités dont on fait usage seront avantageusement réglées d'après la nature du sol, quoique cette recommandation ne soit pas toujours observée. Les terres légères en réclament des doses beaucoup moins élevées que les terres fortes et compactes; car on ne doit pas perdre de vue que les débris de démolition exercent sur la couche arable une action mécanique; ils concourent à l'ameublir; et, si l'on ne variait les doses, les quantités que l'on applique impunément aux sols tenaces pourraient être nuisibles aux terres légères en augmentant leur défaut dominant, et en les exposant ainsi à souffrir de la sécheresse.

Dans les terres fortes et compactes, les doses moyennes s'élèvent à 30 minots par arpent; mais la prudence commande de réduire cette quantité de moitié dans les sols légers.

L'effet des débris de démolition est de longue durée; quand ils ont été employés à fortes doses, leur action se fait encore sentir après quinze ou vingt ans.

LA SUIE COMME ENGRAIS

La suie est à juste titre estimée comme engrais. Il est peu de cultivateurs aujourd'hui qui ignorent la valeur de cette substance; mais il est difficile de se la procurer en quantités un peu notables, à moins que l'on n'habite dans le voisinage des villes. Sa composition, fort complexe, varie avec la nature des combustibles qui ont concouru à sa formation.

Une suie extraite d'un tuyau de poêle où l'on ne brûlait que du bois, a offert à un chimiste qui en faisait l'analyse, M. Braconnot, la composition suivante:

Eau	12 50
Charbon.....	3 85
Acide humide.....	30 20
Matière azotée.....	20 00
Principe sucré et amer.....	0 50
Sels solubles dans l'eau, parmi lesquels beaucoup d'acétate et entre autres de l'acétate d'ammoniaque.....	10 84
Sels solubles, notamment sulphate, phosphate et carbonate de chaux.....	22 17
	<hr/>
	100 00

On peut, d'après cette analyse, se faire une idée de la richesse de la suie, et se rendre compte des effets remarquables qu'elle exerce sur la végétation. Les éléments nombreux qu'elle renferme s'y trouvent d'ailleurs à un état de grande division, circonstance qui favorise la promptitude de son action.

La suie de bois est moins estimée des agriculteurs que celle de la houille. Cette préférence est justifiée par la plus grande densité de la dernière qui, conséquemment, sous un même volume, contient une plus grande quantité de matière que la suie de bois ou de tourbe.

Quand on ne peut obtenir la suie qu'en faibles quantités, on s'en sert communément dans les jardins pour les légumes et pour les arbres fruitiers qui manquent de vigueur. Dans les localités où il est permis d'en recueillir des doses importantes, comme dans le voisinage des villes, on en répand 10 à 20 minots par arpent sur les prairies naturelles, les

trèfles et les céréales. Comme cet engrais agit avec une grande promptitude, il faut ne l'employer qu'au retour de la belle saison, au moment où la végétation se ranime; sinon les pluies de l'hiver lui feraient perdre de son activité.

La suie produit des effets fort remarquables sur les champs de trèfle. Appliquée aux prairies humides, elle y détruit la mousse, les joncs et d'autres plantes de mauvaise nature, et favorise le développement des bonnes herbes.

La suie est utile dans tous les sols, mais elle paraît surtout convenir à ceux qui contiennent du calcaire. Dans la fixation des doses il importe principalement de tenir compte de la nature du terrain. Les quantités peuvent être fortes dans les terres argileuses, compactes, mais elles doivent être réduites dans les terres meubles et légères.

On procède à l'épandage de cet engrais quand l'air est calme, la répartition se faisant alors avec plus de régularité. Il importe aussi d'exécuter l'opération par un temps qui promette la pluie, car le concours de celle-ci est nécessaire. La sécheresse entrave l'action de la suie et peut même, si elle se prolonge, en rendre le contact dangereux pour les jeunes plantes.

Voici ce qu'écrivit sur l'emploi de la suie M. P. Joigneaux.

"La suie est un riche engrais: mieux vaut en avoir peu que de n'en avoir point. Elle rembourse et même au-delà les frais de ramonage. Si vous ne possédez ni champ, ni jardin, vendez-la; elle vaut, pour l'effet, presque le double des cendres de bois; si vous avez un jardin, ne la vendez pas, gardez-la soigneusement dans un coin du grenier, de la cave ou du hangar, et, au printemps, vous la sèmerez sur vos oignons. Si vous avez un champ, si vous avez des prés, ce que nous vous souhaitons sincèrement, ne vendez pas la suie non plus, achetez-en au contraire, et autant que possible. Abondance de bien ne nuit pas.

"Vous en nourrirez l'herbe de vos prés, et la mousse s'en ira; vous en nourrirez les jeunes pousses de vos trèfles, et ils feront merveille; vous en sèmerez sur vos céréales d'automne, puis au moment des récoltes vous en donnerez des nouvelles.

"Suie de bois, suie de tourbe, suie de houille, toutes sont bonnes, et au dire de plusieurs qui s'y connaissent, celle de houille qui passe dans certains pays pour ne rien valoir serait la meilleure des trois."

REVUE DE LA SEMAINE

Enfin les derniers journaux arrivés d'Europe nous apportent des nouvelles de la jeune république que l'Assemblée Nationale, élue après les désastres de 1871, vient de donner à la France.

C'est la loi des majorités qui l'emporte; le droit a été mis de côté. Le noble Comte de Chambord réclamait le trône de ses ancêtres; il pouvait beaucoup, et il a été impitoyablement repoussé.

Trois partis puissants se sont tenus en échec pendant les quatre années qui viennent de s'écouler: les républicains plus ou moins radicaux; les bonapartistes, toujours disposés à être le moins pratiquement conservateurs possible; et les vrais monarchistes, catholiques avant tout, dévoués aux intérêts de l'Eglise à laquelle ils sont disposés à obéir, et partisans de la légitimité.

Longtemps on a pu espérer que les droits de la légitimité l'emporteraient, et que la France retrouverait ses anciens rois, que l'illustré fils des Bourbons reprendrait le sceptre de Charles X, de Louis XIV, de Saint Louis et Hugues Capet. Cet heureux événement serait aujourd'hui un fait accompli.

pli, n'eussent été les agissements hypocrites et malhonnêtes d'un certain petit vieillard dont la parole a pu un instant séduire les amateurs de phrases sonores, mais qui a fait payer cher ce funeste enivrement; de ce petit vieillard dont on a fini par connaître les trahisons et qu'on a chassé enfin d'un poste dont il avait toujours été indigne. Ce vieillard est M. Adolphe Thiers.

MacMahon devint chef de l'Exécutif. Il fut appelé à administrer l'Etat en attendant qu'un gouvernement définitif fut constitué. Il ne devait être que le chef d'une administration provisoire.

Les amis de l'ordre applaudirent à l'élévation du brave maréchal. On disait qu'il ne paotiserait jamais avec les apôtres des troubles et du pillage. Les communards gémissaient.

Cependant les espérances ne sont pas réalisées. L'éducation de MacMahon explique tout. Cette éducation a été plus libérale qu'il ne le croyait lui-même et qu'on ne le croyait généralement. Ces rouges qui tremblèrent lorsqu'ils le virent au pouvoir, qui avaient remué mer et monde pour l'empêcher d'y arriver, ont fini par ne pas trop lui déplaire.

On s'aperçut bientôt qu'il tendait réellement vers eux. Les tièdes, les hésitants comprirent, les premiers, les inclinations du Maître, et aussitôt un mouvement marqué se fit vers les idées républicaines.

Restait à poser la question de la république, et elle a été posée. Et en dépit des efforts des bonapartistes qui disposent déjà de moyens redoutables, bien que Sedan soit toujours là, en dépit des légitimistes dont l'attitude fut jusqu'au bout ce qu'elle devrait être, honnête, juste et sans faiblesse, la république a été votée par 422 voix contre 254. Au moment où ce vote allait être donné, les monarchistes firent entendre de solennelles protestations. M. de la Rochette montra les droits de la royauté et de ses services, et exposa où devait mener la république.

"Messieurs, a-t-il dit, notre pays est bien malheureux. Il a subi bien des revers et bien des douleurs, et ce n'est pas la république qui le relèvera.

"Au moins ne perdez pas le souvenir de notre vieille monarchie française. Aujourd'hui elle serait votre salut; plus tard, croyez-le bien, elle sera votre délivrance.

"C'est elle, c'est cette monarchie qui a fait la France et qui l'a gouvernée pendant dix-huit siècles dans la gloire et dans l'honneur.

"Ne soyez pas étonnés si nous restons les adversaires de toute votre organisation républicaine, et quand vous aurez triomphé, malgré nous, nous vous en laisserons la redoutable responsabilité. Notre devoir est de nous associer à tout ce qui est bon pour notre pays; mais nous ne pouvons nous associer à des institutions qui le conduisent à la ruine."

M. de Belcastel a succédé à M. de la Rochette. Dans un discours qui fut écouté avec bonheur par les légitimistes, avec respect, avec admiration même par plusieurs républicains, et avec remords pour les malheureux libéraux auxquels il s'adressait spécialement, il fit un suprême appel à ceux qui se qualifiaient, quelques jours auparavant, de royalistes, et qui s'apprétaient alors à décorer la république.

"Messieurs, pas plus que mon honorable collègue M. de la Rochette, en présence du courant qui vous entraîne, je n'ai l'espoir de vaincre vos résolutions, mais je ne puis retenir au fond de mon âme une protestation suprême (Rumeurs à gauche).

"La tribune est libre, je l'espère (Oui! oui! parlez! parlez! à droite).

"Je ne crains d'être démenti par personne si j'affirme que, le 12 février 1871, après l'effondrement de l'Empire, que j'aimerais dire légitime s'il ne coûtait pas tant à l'honneur de mon pays; après les dénonces républicaines qui nous ont coûté plus cher encore, vous vous êtes réunis, regardés et complétés comme de-

vant être, l'heure venue, les instruments de la rénovation française par le rappel de la monarchie nationale.

"C'était votre devoir! — c'eût été votre immortel honneur! — que nous sommes loin de l'un et de l'autre, grand Dieu!

"Un jour une parole néfaste, — je n'accuse pas les intentions je constate les faits, — une parole néfaste, empoisonnée, tomba de cette tribune:

"Vous êtes divisés!" vous a-t-on dit et répété sans cesse, Royalistes de cette assemblée, vous l'avez cru...; vous vous êtes trompés.

"Divisés sur des questions secondaires et de forme tout au plus, moins à coup sûr, que ceux qui sont rangés aujourd'hui dans l'armée républicaine (Très-bien! très-bien! à droite); divisés sur les questions essentielles, vous ne l'étiez pas; sur le terrain large et sûr des libertés publiques et de l'hérédité royale, vous étiez, que dis-je, vous êtes unis.

"Oui, à l'heure où je vous parle, en dépit des apparences, en dépit des transformations que quatre ans de lutttes et de renouvellements partiels vous ont apportés, vous êtes près de quatre cents qui sont d'accord au fond sur les principes fondamentaux de la monarchie constitutionnelle (C'est vrai! sur plusieurs bancs à droite).

"Cela est si vrai, que cet idéal de monarchie poursuit encore ceux qui sont allés dans d'autres régions, où le contentement de leur œuvre et peut-être d'eux-mêmes ne les a pas suivis (Approbation à droite). Voilà pourquoi depuis quatre ans vous n'avez pu vous résoudre à faire autre chose. Voilà pourquoi toutes les fois qu'on vous a proposé le gouvernement de la République, je ne sais quelle force invisible et insurmontable vous a toujours arrêtés sur le seuil.

"Voilà pourquoi aujourd'hui même vous organisez le régime républicain, sans réciter le Credo républicain (Applaudissements à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à droite).

"Vous osez à peine inscrire ce nom suspect sur le fronton du temple dont, au grand étonnement de la raison publique, vous êtes devenus les prêtres, mais dont vous ne serez jamais les croyants (Très-bien! à droite). Ah! c'est que vous entendez au fond de vos consciences une voix à laquelle aucun pacté parlementaire ne peut imposer silence, voix de l'histoire, voix du patriotisme, voix de la vérité qui vous crie: La royauté, qui a fait la France, seule peut la refaire, seule elle peut lui rendre sa dignité, son prestige perdu. Son nom seul nous vaudrait des armées et nous donnerait au respect du monde un droit que tout, notre or n'a pas su conquérir (Très-bien! à droite).

"Ces choses, vous les pensez toujours et, de peur de ne rien produire, vous faites quelque chose que vous savez mauvais (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite).

"Eh bien, je vous adjure, une dernière fois, au nom de l'histoire, au nom du patriotisme, au nom des souvenirs de toute votre vie, au nom des convictions que vous avez encore, arrêtez-vous! Ne donnez pas la sanction définitive à un régime tant de fois désastreux pour la France, et qui, en proscrivant la monarchie, ferme la porte, non pas à l'ordre public, — je ne veux pas douter de lui sous quelque régime que ce soit, — mais à la grandeur, à la puissance et à l'essor de la prospérité française (Très-bien! très-bien! à droite).

"Ne consommez pas, je vous en conjure, un acte que j'appellerai, — sans vouloir blesser personne, mais dans la sincérité de ma conscience et dans la pleine indépendance de mon mandat, — que j'appellerai, dis-je, une infidélité à la sainte mission que dans un jour d'incoubable épreuve, vous avez reçue de la Providence et de la patrie (Nouvelle approbation et applaudissements à l'extrême droite et à droite).

Ces nobles et éloquents paroles n'ont pu arrêter les traîtres; ils se sont alliés à la phalange révolutionnaire de M. Gambetta. Désormais la république est le gouvernement légal de la France.

"C'est fait," écrivait Louis Venillot, dans l'Univers du 27 février, c'est fait, nous avons la république définitive. Nous ne croyons pas encore pouvoir nous en réjouir, nous l'avons prévu assez souvent pour n'en être pas surpris. Il y a quatre ans, lorsque la Chambre sortait de Bordeaux, nous pouvions déjà prévoir qu'elle allait là. Plus elle a tardé, plus le débarquement,

plus le naufrage était inévitable. Tous les détours allaient à ce but; nous y sommes.

"La république proclamée va maintenant prendre des mesures pour s'asseoir. Ce sera le moment difficile. Dans le débat qui a précédé la résolution, tout le possible et tout l'impossible a été dit. Une seule parole demeure: VOUS FAITES UNE CHOSE QUE VOUS SAVEZ MAUVAISE! Après ce coup de tonnerre de la conscience, aucune voix n'a protesté. On a voté simplement.

"Le Septennat n'est plus. Le président de la république porte le même nom! Il n'est plus la même chose. Le président de la république doit et veut nécessairement être républicain. Il ne faut accuser personne là où personne ne paraît absolument digne de pardon. Souhaitons plutôt d'honnêtes repentins, et que ceux qui ont voulu le bien ou le moins mal, s'arment d'une triomphante énergie contre le torrent qu'ils ont déchaîné! A la vérité, l'accident serait rare. Il est difficile qu'une Chambre remonte une pente qu'elle a l'habitude de descendre depuis quatre ans, surtout lorsqu'elle vient de faire un tel saut. D'ordinaire, les coalitions se rompent aussitôt après la victoire. La majorité de coalition qui fait quelque chose de décisif s'épuise dans cet effort. C'est une boîte de mitraille qui éclate, qui tue et qui meurt. On a tué le septennat certainement, la monarchie probablement; il reste quelque chose à faire. Quoi donc? Mais la république, puisqu'enfin il y en a deux: une à écarter, une à faire vivre. Et maintenant où sont le mortier, la bombe et la mitraille?

"A présent nous sommes tous républicains, d'après la loi constituante; mais il y en a quelques-uns de trop.

"Quelle république allons-nous avoir? Comment sera faite la république de tout le monde?

"Nous avons eu le Septennat qui donnait tant d'espérances à ses inventeurs, et qui a été renversé par eux au bout de peu de temps. Nous avons *Fignolat*, et la situation n'est pas changée, sauf qu'elle durera vraisemblablement moins de temps encore."

Voici comment le nouveau ministère français est formé:

- M. Buffet, Ministre de l'Intérieur;
- M. Dufaure, Ministre de la Justice;
- M. Léon Say, Ministre des Finances;
- M. Wallon, Ministre de l'Instruction Publique;
- Vicomte de Meaux, Ministre de l'Agriculture;
- Duc De Cazès, Ministre des Affaires Etrangères;
- Général De Cissey, Ministre de la Guerre;
- Amiral De Montaigno, Ministre de la Marine;
- M. Cailloux, Ministre des Travaux Publics.

A peine était-il formé que le nouveau ministère a compris qu'il avait besoin de réfléchir et de se préparer à la lutte. En conséquence l'Assemblée a dû suspendre ses séances samedi, le 20 du présent, pour les reprendre le 5 mai prochain.

Le 15 du présent, Pie IX tenait un consistoire pendant lequel il adressa les paroles suivantes aux cardinaux réunis autour de lui:

"Vénérables frères, reconnaissant comme une partie du devoir de notre charge, en ces tristes temps, d'augmenter le nombre de votre ordre illustre par l'adjonction de personnages distingués, afin qu'ils coopèrent à la défense de l'Eglise.... Nous avons résolu d'ajouter au sénat de la Sainte Eglise romaine..... les six personnages dont les noms vous sont connus,—qui se sont montrés dignes de cet honneur insigne en accomplissant leurs fonctions épiscopales avec zèle, courage, prudence et science, ou en souffrant la persécution avec courage et constance."

Voici les noms de ces six personnages distingués dont Pie IX fait l'éloge et qui sont élevés au cardinalat:

- Mgr. McCloskey, archevêque de New-York;
- Mgr. Lidochowski, archevêque de Posen, en Prusse;
- Mgr. Deschamps, archevêque de Malines, en Belgique;
- Mgr. Manning, archevêque de Westminster, en Angleterre;
- NN. SS. Bartalini et Gianoli, de Rome.

Mgr. McCloskey est le premier cardinal américain. Il naquit à Brooklyn en 1810, fut ordonné prêtre en 1834, à New York; dix ans après, il était sacré évêque, et en 1864 il succéda à Mgr. Hugues sur le siège archiepiscopal de New York.

Les nouvelles mesures qui occupent tout particulièrement l'attention des Chambres Fédérales sont les chemins de fer du Pacifique et la Cour Suprême.

On reconnaît partout aujourd'hui que la construction du chemin de fer du Pacifique est de nécessité absolue. Les dépenses qu'il faudra faire ne sauraient être mises en parallèle avec les avantages; que tous les hommes compétents en attendent. Le seul point en litige c'est de choisir un tracé qui favorise également les intérêts de Québec et d'Ontario. Il paraît qu'il est assez difficile de contenter tout le monde.

La création d'une Cour Suprême, qui entendra en appel les causes qui n'auraient pas été réglées par les cours provinciales à la satisfaction des contendants et qui aura aussi une juridiction spéciale et réservée à elle seule; est une mesure qui a les sympathies de tous les partis en Canada. Cette question est à l'étude et le point important est de déterminer les attributions de ce haut pouvoir; avec sagesse et précision.

Lois électorale de la Province de Québec, examen de la liste des électeurs

21. La liste des électeurs pourra être examinée et corrigée par le conseil de la municipalité, même en l'absence de demande ou plainte à cet effet, dans les trente jours seulement qui suivront la publication de l'avis donné en vertu de la section 21.

Si des plaintes par écrit sont produites au bureau du conseil en vertu des deux sections suivantes, le conseil en prendra connaissance et les décidera dans le délai ci-dessus.

28. Quiconque se trouvera lésé soit par l'insertion, soit par l'omission de son nom sur la liste, pourra, par lui-même ou par son agent, produire une plainte par écrit à cet effet dans les quinze jours qui suivront la publication de l'avis donné en vertu de la section 21.

29. Si un électeur, dont le nom est inscrit sur la liste, croit que le nom de quelque autre personne qui y est, ne devait pas y avoir été inscrit, parce qu'elle n'a pas les qualités requises, d'un électeur, ou s'il croit que le nom de quelque autre personne qui n'y est pas inscrit devrait l'être, parce qu'elle a les qualités requises, il pourra produire une plainte par écrit à cet effet dans le même délai de quinze jours.

30. Le conseil, avant de procéder à tout examen ou correction de la liste des électeurs fera donner, par le secrétaire-trésorier, le greffier *ad hoc*, ou quelque autre personne, un avis public du jour et de l'heure auxquels il doit commencer cet examen.

Il devra aussi, avant de prendre en considération les plaintes par écrit produites au bureau du conseil au sujet de la liste des électeurs, en faire donner un avis spécial à toute personne, dont on demande l'insertion ou l'omission du nom sur la liste.

L'avis public et tout avis spécial requis par cette section seront de cinq jours; et ils seront d'ailleurs donnés et publiés ou signifiés de la même manière que le sont les avis pour les fins municipales, dans la municipalité où la liste a été préparée.

31. Le conseil, en procédant à l'examen de la liste, prendra en considération toutes les plaintes écrites faites au sujet de cette liste, et entendra toutes les parties intéressées.

32. Par sa décision sur chaque plainte, le conseil pourra confirmer ou corriger chacun des doubles de la liste.

33. Si, sur preuve, le conseil est d'avis qu'une propriété a été louée, ou a été cédée ou transportée, en vertu d'un titre quelconque dans le seul but de donner à une personne le droit d'être inscrite sur la liste des électeurs, il billera de la liste le nom de cette personne sur sa plainte écrite à cet effet.

34. Toute insertion, rature ou correction quelconque faite sur la liste, en vertu de deux sections précédentes, seront authentiquées par les initiales ou la paraphe du président du conseil.

35. La liste des électeurs, entrera en vigueur à l'expiration des trente jours qui suivent l'avis donné en vertu de la section 21 telle qu'elle se trouve alors, et restera en force jusqu'au mois de mars suivant ultérieurement jusqu'à ce qu'une nouvelle liste soit faite et mise en vigueur sous l'autorité de cet acte.

S'il y a appel au juge de la cour supérieure ou au magistrat de district pour les districts où il n'y a plus de juge de la cour supérieure touchant une partie de la liste, telle partie de la liste sera en force, nonobstant l'appel, jusqu'à la décision finale du tribunal saisi de la requête en appel.

36. Toute liste des électeurs ainsi mise en force, sera, pendant tout le temps qu'elle restera en vigueur, réputée la seule liste exacte des électeurs parlementaires dans la division territoriale à laquelle elle se rapporte lors même que le rôle d'évaluation qui aura servi de base à cette liste serait détectueux, ou serait cassé ou annulé, sauf néanmoins toute correction faite en vertu de la section 44.

37. Il sera du devoir du secrétaire-trésorier, aussitôt que la liste des électeurs est devenue en force, d'inscrire à la fin de la liste, sur l'un et l'autre double, le certificat décrit dans la formule B.

38. Un des doubles de la liste des électeurs sera conservé dans les archives de la municipalité, et y restera de record.

L'autre double sera transmis au registraire de la division d'enregistrement dans laquelle est située la municipalité, dans les huit jours qui suivent l'entrée en vigueur de telle liste, par le secrétaire-trésorier ou par le maire, sous peine pour chacun d'eux, en cas de contravention à cette disposition, d'une amende de deux cents piastres ou d'un emprisonnement de six mois à défaut de paiement.

Néanmoins la transmission du double de la liste au registraire après le délai prescrit par cette section ou le défaut de transmission n'aura pas l'effet d'invalider cette liste.

39. Si, au lieu du double requis par la section précédente, il a été transmis au registraire, une copie certifiée de la liste, cette copie sera réputée être le double requis, et aura le même effet que si le double lui-même eût été transmis.

40. Tous les doubles ou copies de listes des électeurs transmis au registraire en vertu des deux sections précédentes, seront conservés par cet officier et resteront de record dans son bureau.

Le registraire en recevant ces doubles ou copies, inscrira sur chacun d'eux la date de sa réception.

Clou de rue chez le cheval

C'est un clou que le cheval prend à l'écurie, ou dans la rue, ou à la campagne, qui pénètre dans la sole de la corne, dans la sole charnue, et quelquefois jusqu'à l'os du pied. Nous distinguons, d'après M. Lafosse, trois sortes de clous de rue, le *simple*, le *grave*, et l'*incurable*.

1o. *Clou de rue simple*. Le clou de rue simple, ou le premier, ne perce que la sole ou la fourchette charnue.

On connaît qu'un clou de rue est simple lorsqu'il ne sort pas du sang de l'endroit qui a été percé. Dans ce cas, on peut se dispenser d'appliquer aucun remède, parce que le guérison s'opère d'elle-même. Il en est de même de celui qui perce la fourchette, et qui va de biais pour gagner le paturon. La fourchette n'ayant point de sensibilité, il ne peut en résulter aucun danger. Quand même le clou aurait atteint la sole charnue avec légèreté, l'expérience nous apprend que, sur vingt chevaux piqués ainsi, il y en a la moitié qui guérissent sans aucune application. Il est néanmoins prudent de pratiquer une petite ouverture pour y introduire de petits plumasseaux imbibés d'essence de térébenthine: il faut aussi ne pas manquer d'appliquer des cataplasmes émollients sur la sole, dans le but de l'humecter.

Mais si le clou a atteint l'os du pied, dans ce cas il est essentiel et même indispensable de faire une bonne ouverture à la sole de corne, ayant préalablement paré le pied bien profondément, parce que c'est là le vrai moyen de donner issue à l'esquille de l'os. L'ouverture faite, il faut mettre sur l'os de petits plumasseaux imbibés d'essence de térébenthine. Le premier appareil ne doit être ôté qu'au bout de cinq à six jours, et le pansement renouvelé de deux jours l'un jusqu'à ce que l'exfoliation soit faite;

ce qui se porte jusqu'au quarantième jour. La dessolure est bien souvent le moyen le plus sûr et le plus efficace pour avancer la guérison.

Clou de rue grave. Celui-ci, ou le second, est appelé grave lorsque le tendon fléchisseur du pied a été percé.

Lorsque le tendon a été percé par le clou, il sort quelquefois de la synovie par le trou. Le maréchal, pour s'assurer si le tendon est offensé, doit se munir d'une sonde: s'il sent l'os, c'est une preuve que le tendon a été percé; le plus court parti à prendre alors est de dessoler l'animal. La dessolure faite, il faut emporter tout ce qui a été piqué à la fourchette, et débrider, au moyen d'un bistouri dirigé sur la rainure d'une sonde cannelée, le tendon dans une direction longitudinale et non transversale. L'opération faite, il convient de garnir la sole, à l'exception de l'endroit de la plaie, avec de petits plumasseaux imbibés d'essence de térébenthine; de remplir le dedans de la plaie avec ces mêmes plumasseaux, et de couvrir le tout de même. Cet appareil doit rester pendant trois jours sur la plaie: ce temps expiré, il faut la panser une fois tous les jours en hiver et deux fois en été. Les plumasseaux appliqués sur la sole charnue ne seront levés que cinq à six jours après la dessolure, le maréchal ayant eu soin pendant ce temps de les humecter journellement avec de l'essence dont nous avons parlé ci-dessus.

Une autre attention encore de la part du maréchal est de faire lever le pied de l'animal très-doucement à chaque pansement. Si, après dix-huit ou vingt jours de ce traitement, il n'y a pas de soulagement; si le cheval butte toujours de même; si le paturon s'engorge, il faut en revenir à la première opération, c'est-à-dire à débrider la plaie au paturon; en imbibant la mèche avec l'essence de térébenthine. Il faut bien se garder de se servir, à l'exemple de certains maréchaux, des onguents caustiques et corrosifs, qui, attaquant les cartilages de l'os de la noix, causent un plus grand mal, en rendant la maladie incurable.

Le tendon une fois piqué s'exfolie, et l'escarre tombe. Les tendons piqués, dit M. Lafosse, ne s'exfolient pas de la même manière que les os: ce qui le prouve, c'est qu'après l'exfoliation du tendon lésé, l'animal reste quelquefois longtemps boiteux, tandis qu'après l'exfoliation de l'os blessé, il est parfaitement guéri, et marche sans boiter.

Il y a un ligament qui unit l'os de la noix avec l'os du pied. Ce ligament peut avoir aussi été piqué: dans ce cas, on doit panser le cheval soir et matin; sans quoi, ce ligament pourrait se gâter par le séjour de la matière.

Le clou a-t-il pénétré dans la partie concave du pied, il faut pratiquer une ouverture, afin de sonder issue à l'esquille; mais un moyen plus sûr encore est de dessoler l'animal, de couper le bout de la fourchette charnue avec le bistouri de la même manière ci-dessus rapportée, en évitant surtout de fendre le tendon de crainte qu'il ne s'exfolie à l'endroit de son insertion ou de son attache.

L'artère située dans cette même partie concave a-t-elle été piquée, l'hémorragie ne tarde pas à paraître; la dessolure convient également. On fait ensuite une ouverture, on prend de petits plumasseaux chargés de térébenthine, on les applique sur l'artère, en faisant compression pour arrêter le sang. Cet appareil doit être seulement renouvelé au bout de cinq jours, et le pansement fait ensuite, tous les jours, de la manière déjà prescrite.

Clou de rue incurable.—Le clou de rue est réputé incurable: 1o lorsque le tendon fléchisseur du pied a été piqué, et que la matière par son séjour a rongé le cartilage de l'os de la noix; 2o lorsque le maréchal a appliqué des onguents caustiques et corrosifs, qui à-peu-près opèrent le même effet que la matière sur l'os; 3o lorsque le clou a touché l'os de la noix ou de la couronne, les os étant revêtus d'une partie cartilagineuse qui se ronge petit à petit sans exfoliation, la plaie ne se cicatrise jamais, et le mal devient incurable.

Le maréchal veut-il s'assurer de la lésion du cartilage ou de la carte de l'os, qu'il prenne une sonde, qu'il l'introduise dans la plaie. S'il sent que la surface de l'os est égale, unie et polie, c'est un signe non équivoque qu'il touche le cartilage; et qu'il n'y a pas carie de l'os; mais s'il sent au contraire qu'elle soit inégale et tubéreuse, c'est une preuve que l'os est carié, et que conséquemment il est étât de l'os il n'y a aucun espoir de guérison. M. Lafosse a cependant devers lui plusieurs exemples d'une gué-

raison parfaite dans de vieux chevaux : il faut l'en croire d'après ses témoignages, et s'empresse toujours de lui rendre le tribut d'hommages qui appartient à un praticien aussi recommandable.

Nous avons cru devoir indiquer ici les signes qui caractérisent l'incurabilité du clou de rue dans les jeunes chevaux, dans la vue d'empêcher les cultivateurs de les mettre entre les mains des maréchaux, dont les remèdes et les opérations deviendraient pour eux un objet d'une dépense onéreuse et inutile.

Préservatifs des maladies des volailles

C'est dans les années froides et humides qu'il périclite un plus grand nombre de petits, que leur éducation, par conséquent, devient plus difficile ; il s'agit alors, dans ces années-là, de les garantir, autant qu'il est possible, de l'influence de l'atmosphère en les tenant plus longtemps enfermés dans l'endroit où ils passent la première quinzaine de leur naissance : en les nourrissant d'aliments propres à échauffer et à fortifier, tels que le sarrasin, l'avoine, la mie de pain trempée dans du vin, associée avec des œufs durcis. Si l'année pèche au contraire par une sécheresse jointe à de vives chaleurs, la volaille est exposée aux maladies inflammatoires ; il faut retrancher alors toute nourriture échauffante, donner une plus grande quantité de relâchans comme racines, laitues, choux, poirée, son bouilli dans l'eau, soit pur ou caillé.

La bonne éducation des oiseaux de basse cour prescrit *chaleur, manger, repos, propreté*. On voit en effet que dès que les nouveaux-nés ont pris leur nourriture, ils courent sous l'aile de leur mère, ils y dorment, et la chaleur qu'elle leur communique, hâte la digestion : c'est une véritable convulsion.

Lorsque les couvées sont tardives et que la saison ne favorise pas encore leur succès, les poulets qui en naissent sont exposés à un plus grand nombre d'accidents ; les oies, en outre, et plus souvent les canards qui éclosent en juillet, sont sujets à avoir des crampe qui souvent les font périr, si on ne redouble pas d'attention pour rendre ces accidents moins funestes.

Mais en tenant les oiseaux dans un endroit chaud, il faut cependant prendre garde qu'il soit assez aéré ; car on sait que le défaut d'air les rend galeux et les étouffe. On peut les garantir d'autres accidents en ne les laissant sortir que quand la saison est favorable, en les obligeant, par la nourriture qu'on leur fait de temps en temps près du gîte, à ne pas trop s'en écarter, en renouvelant souvent leur eau et leur administrant du sel, qui leur peut être aussi utile qu'aux autres animaux domestiques. Au reste, il y a dans la volaille des états particuliers, qui, sans être regardés comme des maladies, ne demandent pas moins quelques soins pour en arrêter les suites. Si une jeune poule passe trop promptement à la graisse, il faut diminuer sa nourriture, la rendre moins substantielle, et y ajouter des coquilles d'œufs ; celles qui gloussent trop souvent, mangent et cassent leurs œufs, étouffent leurs petits, doivent être sur-le-champ engraisées et tuées ; elles ne peuvent rapporter aucun profit à la maison.

Au reste les maladies qui affectent les oiseaux de basse cour sont à-peu-près les mêmes pour tous les individus, et les remèdes prescrits peuvent leur être appliqués avec un succès égal, quand on saura les varier et les modifier selon les circonstances ; mais toutes les fois qu'il s'agit d'un traitement, la première chose à faire, c'est de séparer les oiseaux malades et de les mettre sous des mûes dans une chaumbre qu'on peut regarder comme l'infirmerie ; cette précaution est utile, non-seulement pour empêcher la maladie de se communiquer, mais elle favorise encore l'administration du régime ; sans quoi, les remèdes ou la nourriture appropriée, seraient pris par la volaille, en santé.

Il faut prendre garde aux limaces et aux sauterelles, dont les dindons sont fort avides, et qui, quand ils en mangent à discrétion, leur causent le flux de ventre dont ils meurent.

Lorsqu'on remarque chez un oiseau un vice de conformation ou de caractère, quelques bizarreries de la nature, il faut s'en débarrasser plutôt que d'essayer de le corriger ; c'est presque toujours un mal incurable ; ainsi les poules qui ont de grands ergots grattent et appellent à la manière des coqs ; celles qui sont acarifères, farouches et se laissent difficilement cocher, qui pondent rarement et couvent mal, ou abandonnent leurs couvées, perdent,

cassent ou mangent leurs œufs, doivent être réformées, ainsi que les poules trop grasses et celles qui sont vieilles : les premières, à raison de leur embonpoint, donnent rarement des œufs, encore sont-ils sans coquille ; les autres, reconnaissables en ce qu'elles ont la crête et les pattes rudes au toucher, ne pondent plus. On soumettra la plupart à l'engrais. Les coqs muets et les poules bavardes ne sont pas non plus dignes de figurer dans la basse-cour ; il faut les réformer après les avoir engraisées de la manière que nous l'avons déjà proposé, comme aussi les poules qui chantent : elles ne coûtent que des frais à la maison sans rapport.

Un fléau redoutable pour les oisons, ce sont de petits insectes qui se mettent dans leurs oreilles, les naseaux, qui les fatiguent et les épouvent : alors ils marchent les ailes pendantes et secouent la tête. Le secours proposé par tous les agronomes, c'est de présenter à ces oiseaux, au retour des champs, de l'orge au fond d'un vase rempli d'eau claire ; pour la manger, ils sont obligés de plonger la tête dans l'eau, ce qui force les insectes de fuir et d'abandonner leur proie.

Les poues, les pucees et d'autres insectes particuliers tourmentent les volailles au point de les empêcher d'élever leurs petits et de les faire périr. Quand on laisse croupir les ordures dans leur demeure, ils sont souvent en si grande quantité, qu'on ne peut parvenir à leur destruction totale ; il n'y a pas d'autres moyens que de les changer d'habitation et de nid, et de les plonger dans une forte décoction de tabac et de tanaisie, et d'autres plantes amères à un degré de chaleur qui puisse pas les incommoder.

Il existe dans les alentours des habitations quelques plantes préjudiciables à la santé des oiseaux de basse-cour, et qui sont même pour eux un véritable poison, telles que la jusquiame, la grande digitale et la digitale : l'oison est très-avide de cette dernière. A-peine en a-t-il avalé un brin, qu'il étend les ailes, entre en convulsions et meurt : la jusquiame est également pour lui et pour les canards un poison.

On sait que l'instinct des poules les porte à avaler de petites pierres ou de petits cailloux pour hâter et préparer leur digestion ; mais il arrive souvent que, rencontrant du verre, des fragments d'écaillage, etc., elles les avalent comme corps durs. La facilité qu'elles ont d'irriter et de couper produit des effets funestes sur l'organisation de la volaille. Ces raisons doivent déterminer les cultivateurs à ne pas souffrir que parmi les débris de la cuisine que l'on jette sur le fumier, il se trouve des matières de cette nature.

La pluie est le plus mortel ennemi des poussins dindes : s'ils en ont été atteints, il faut les essayer des uns après les autres, et leur souffler du vin chaud sur le dos et sur les ailes ; le grand soleil et les brouillards leur occasionnent d'autres accidents dont, il convient de les préserver.

La vesce et les pois carrés, sont un poison pour les poussins dindes et si dans leur potée on fait entrer une surabondance de laitues, l'usage immodéré de cette plante les relâche ; aucun remède ne les garantit de la mort : il faut donc s'attacher à leur administrer de préférence des herbes aromatiques, plus propres à les échauffer qu'à les rafraîchir.

La vache canadienne

Lors de la dernière réunion du Conseil d'Agriculture, M. Marsan introduisit une motion à l'effet que des prix spéciaux soient accordés à notre race bovine indigène dans la prochaine exposition provinciale. M. Marsan s'est chargé, de concert avec M. La Lévesque, de la définition des traits distinctifs de la "race canadienne," en vue de lui faire assurer une place dans le concours par le comité de l'exposition.

Voilà une idée heureuse et à laquelle nous applaudissons de tout cœur. En offrant des prix pour les meilleurs sujets de race canadienne, on prend le moyen de bien faire connaître le caractère et les mérites de cette race, et on prévient sa disparition. Il est temps de prendre une mesure semblable, car il sera bientôt impossible de trouver le type d'une race qui convient si bien à notre climat par la vigueur de sa constitution jointe à la richesse de son lait. Une fois l'existence et les traits distinctifs de la vache canadienne bien établis, nous n'aurons qu'à la soumettre à un élevage judicieux pour en retirer les plus grands profits. Non seulement elle donnera de bons produits sur la ferme, mais de

plus elle commandera des prix élevés de la part des amateurs.

Nous pensons qu'une pareille mesure devrait être prise à l'égard du "cheval canadien" dont le type devient de plus en plus rare. — *Semaine Agricole.*

Betterave: la graine et les racines

M. Péligot, lisons-nous dans la *Revue d'Économie Rurale*, a soutenu que la graine exerce une grande influence sur la forme de la betterave et que les racines fourchues proviennent d'une mauvaise graine. M. Violette ne partage pas cette opinion absolue et il pourrait bien avoir raison :

En 1867, cet intelligent chimiste a semé sur deux terrains de nature différente, des graines de betteraves provenant de la même source. Les tubercules venus dans un sol argileux, compacte, irrégulier, étaient très-racineux, tandis que ceux provenant d'un terrain bien entretenu, parfaitement défoncé et homogène, se distinguaient presque tous par une grande régularité. Il serait difficile qu'il en fût autrement. Lorsqu'une racine quelconque est née dans sa croissance, alors surtout qu'elle est pivotante et qu'elle ne sort pas de terre, elle se rabougrit forcément, tandis qu'il n'en est pas ainsi pour celle qui se trouve dans un sol meuble; c'est élémentaire, et il n'est pas un seul praticien qui puisse mettre en doute cette assertion. Il est bien difficile de comprendre que des savants se chamaillent pour établir un fait dont il est impossible de douter, pourvu que l'on ait tant soit peu mis la main à la pâte; mais c'est là précisément ce qui manque à bien des savants ou soi-disant savants.

Quels veaux il faut choisir pour l'élevage

On doit d'abord s'assurer de la valeur des ascendants et donner la préférence à ceux provenant des vaches n'ayant pas eu de portée l'année précédente; il paraît certain que les veaux de ces vaches ont plus de vigueur et prennent un développement plus rapide. Les veaux d'hiver doivent être préférés, parce que le cultivateur a plus de temps pour les soigner; d'autre part, ces animaux ne souffrent pas de la chaleur pendant l'hiver. Il est utile que le corps soit allongé, le dos un peu arqué; la ligne devient horizontale avec l'âge et le poids. Le poil doit être court, bien étendu et ne pas former de frisures; la tête doit être courte, le museau large et retroussé; il faut que les yeux soient larges et saillants, les épaules larges, se collant fortement contre une poitrine bien développée, les côtes rondes et escarpées, ce qui donnera un flanc court et probablement des qualités lactifères. Enfin les hanches doivent être larges, sans être saillantes, la queue large et aplatie à son origine, recouvrant bien l'anus et la vule, puis déliée, sans être trop longue. Les veaux présentant ces divers caractères deviennent généralement de beaux et bons sujets; or on sait qu'un animal d'élite ne demande pas plus de soins, ni plus de nourriture qu'un mauvais et qui se vend à un prix plus élevé.

Petite Chronique.

Le repatriement.—La population ouvrière est dans le plus extrême dénuement aux États-Unis.

Des grèves nombreuses ont jeté la misère dans les familles.

Le moment est donc arrivé pour le cabinet local de mettre à exécution la politique de repatriement adoptée durant la session, dernière du Parlement Provincial.

Des milliers d'émigrés sont prêts à accepter les offres généreuses du ministre d'Agriculture. A l'œuvre donc! et qu'on profite des circonstances pour recruter parmi nos compatriotes errant sur la terre étrangère des bras et des cœurs dévoués, à tous les genres de progrès!

On annonce que sous peu, le mode d'action du Gouvernement sera connu. Nous avons tout lieu d'espérer que l'hon. M. Garneau va nous donner un système pratique, efficace, en rapport enfin avec les exigences de la situation. — *Courrier de St. Hyacinthe.*

Agent de repatriement.—Nous apprenons avec plaisir que M. J. A. Chicoine vient d'être nommé agent de repatriement par le

gouvernement de Québec, en vertu de la nouvelle loi de colonisation et de repatriement passée à la dernière session. C'est une nomination des plus judicieuses et des plus sages et le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix. Les qualités pratiques et l'expérience de M. Chicoine dans les questions d'immigration et de colonisation en font un des hommes les plus capables de remplir cette position, et le désignent naturellement pour ce poste. Nous n'avons aucun doute que l'œuvre du repatriement prospérera rapidement sous sa direction. M. Chicoine est en ce moment dans le comté de Compton pour choisir les sites des opérations de colonisation et de repatriement. Il partira dans quelques jours pour les États-Unis.

L'aumône d'un centin.— par chaque personne du diocèse de Québec, demandée par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque Taschereau, pour la fondation d'un collège à Chicoutimi, a produit dans le cours de l'année, près de 8,000.

Le nouveau collège de Chicoutimi contient actuellement plus de 80 élèves.

Exposition.— Les délégués du Gouvernement fédéral ont commencé à discuter les moyens de faire à Montréal une grande exposition des objets que les différentes provinces du Canada doivent exhiber à l'exposition du centenaire américain.

Cette exposition préliminaire aura lieu, paraît-il, sur la ferme Logan, à Montréal.

Production du blé en France.—D'après une statistique officielle récemment publiée, la France est le pays qui produit le plus de blé. En 1873, elle en a produit la quantité énorme de 332,209,000 minots. Les États-Unis viennent ensuite et la Russie en troisième ordre.

RECETTES

Poussé chez les bêtes à cornes

Symptômes. Cette maladie, qui est assez rare chez les bêtes à cornes, se reconnaît à la gêne de la respiration, qui devient surtout pénible lorsque l'animal court ou est employé au tirage.

Traitement. La poussé provient presque toujours d'une affection des poumons. Cependant on peut apporter quelques soulagements aux bêtes qui en sont atteintes, en leur donnant tous les matins, pendant huit jours, 2 onces de suc d'ognon et 2 onces de rob de sureau dans une chopine de bière. Une saignée est avantageuse lorsque l'animal est robuste et bien nourri. Lorsqu'au bout de quelques mois on ne remarque pas d'amélioration, le meilleur parti à prendre est d'engraisser la bête pour la tuer: il est inutile de dire qu'il faut alors rejeter les viscères de la poitrine.

Toux chez les bêtes à cornes

Lorsqu'une bête à cornes tousse sans présenter d'ailleurs aucun symptôme de maladie, il faut en rechercher la cause, soit dans un refroidissement, soit dans la mauvaise qualité d'un fourrage qui, ayant été altéré par des inondations, est mélangé de terre et de limon.

Lorsque la toux provient d'un refroidissement, on donne avec succès, soir et matin, une chopine de bière auquel on a ajouté deux cuillerées de miel et deux cuillerées de rob de sureau. L'animal doit en outre être tenu très-chaudement; cette dernière précaution suffit souvent elle seule pour faire cesser la toux.

Si la toux est occasionnée par la mauvaise qualité du fourrage, il faut, si l'on en a pas d'autre, l'épousseter et l'asperger d'eau salée avant de le donner au bétail, et administrer à l'animal le remède suivant: soufre, racine de gentiane, fenouil et anis, de chaque 4 onces. On réduit le tout en poudre et on en donne, tous les quatre à six heures, deux cuillerées à bouche dans une chopine d'eau tiède.

Le retard apporté à la publication des deux derniers numéros de la *Gazette des Campagnes* est dû à la non réception d'un lot de papier qui a été retenu à Lévis depuis 15 jours, les Chars n'ayant pu poursuivre leur train régulier depuis ce temps.

AVIS IMPORTANT

Pour ceux qui désirent améliorer leur troupeau de bêtes à cornes

A VENDRE: Un magnifique Taureau de quatre ans, pur ayrshire, provenant d'une des vaches achetée à un haut prix de M. Globensky de St. Eustache, pour la ferme du Collège de Ste. Anne. S'adresser à

LUC DUPUIS,
Village des Aulnaies, Comté de l'Islet.

**GRAINES DE TABAC
CONNECTICUT**

(à larges feuilles)

ET

LATAKIA

(du Mont Liban)

A vendre au Bureau de la *Gazette des Campagnes*. Ceux qui feront un soussigné l'envoi de douze centins en estampiles de Poste, par lettre *affranchie*, recevront par le retour de la Maille un paquet de chacune de ces deux espèces de Graines de Tabac.

FIRMIN H. PROULX,
Ste. Anne de la Pocatière.

NOUVEAUTÉS MUSICALES

PLAISIRS CHAMPETRES

QUADRILLE ÉLÉGANT COMPOSÉ PAR G. McNEIL

Organiste de N. D. de Lévis.—Prix: 75 centins.

N. B.—Ce quadrille est orné d'un magnifique portrait de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur R. E. CARON.—Joué au Bal annuel de son Excellence, il est devenu le quadrille à la mode et fait les délices des salons de Québec.

LA VIE DE

Delle. ALBANI

(EMMA LAJEUNESSE)

contenant le portrait et l'autographe de cette célèbre Artiste.
Par NAPOLÉON LEGENDRE.—Prix: 25 centins.

En vente chez

A. LAVIGNE, Editeur de Musique,
11½ rue St. Jean
(Banquo d'Épargnes) Québec.

ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENTS

A VENDRE PAR

AUGUSTE DUPUIS

PÉPINIÉRISTE

Village des Aulnaies, St. Roch, Comté de l'Islet

J'ai un magnifique assortiment d'arbres fruitiers et d'ornements que je pourrai livrer au mois de mai prochain, à ceux qui en feront la demande d'ici au 15 mars prochain.

Les pommiers originaires de Russie, méritent d'avoir une place dans tous les vergers. Ceux que j'ai en pépinière sont des variétés les plus profitables et qui résistent le mieux à notre climat.

AUGUSTE DUPUIS, Pépiniériste.
Village des Aulnaies, Février 1876.

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 12^e Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

MUSIQUE NOUVELLE !!

MUSIQUE VOCALE:

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oiseau	"	25
La chasse aux papillons	"	25
Noble coursier	Houriou	35
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Lachman	25
Les lorgnettes magiques	Gariboldi	50
Le dernier de l'orpheline	Boissière	25
La fauvette et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'Alsace pleure: elle prie, elle attend!	Ben. Tayoux ..	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès	50
Amour et caprice	Bovéry	25
Chanson d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE:

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Les marguerites	"	40
Andalusia, valse	Pénavaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	40
Feuilles d'automne, valse	Dauids	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'Ariatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Dessaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, mars, 1876.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.